

**216 rue Maurice le Boucher
ZA de Tournezy
34070 MONTPELLIER
TEL : 04 67 66 31 19**

N° FORMATEUR : 11755884575 - Numéro de TVA intracommunautaire : FR54838295160

DEONTOLOGIE, NON DISCRIMINATION, TRACFIN, AUDIT DE L'AGENCE, RGPD ET AFFICHAGE

OBJECTIFS DE LA FORMATION Donner les clefs à l'agence immobilière pour se prémunir face aux contrôles administratifs et mettre en place une prévention des risques efficace.

PUBLIC VISE Destiné aux chefs d'agence et collaborateurs

PREREQUIS Aucun

DUREE 7 heures

ANIMATEUR Frederic WALTHER

MOYENS ET METHODE PEDAGOGIQUE La méthode affirmative permet aux participants de découvrir un nouveau contenu. Elle se base sur l'exposé. Elle est utilisée par le formateur au cours d'une formation, pour des actions d'information ou pour des apports théoriques et des apports pratiques grâce à des mises en situations virtuelles. Après un rappel des règles, nous aborderons des cas de figures concrets et évoquerons la jurisprudence.

DOCUMENTS A COMPLETER PAR LE STAGIAIRE Fiche de renseignements, QCM Avant-projet, QCM Après-projet, Feuille d'émergence de groupe.

DEONTOLOGIE, NON DISCRIMINATION, TRACFIN, AUDIT DE L'AGENCE, RGPD, AFFICHAGE

PLAN DE FORMATION

Journée – 7 heures :

RISQUES ET OBLIGATIONS DE L'AGENCE IMMOBILIERE

Objectif : Donner les clefs à l'agence immobilière pour se prémunir face aux contrôles administratifs et mettre en place une prévention des risques efficaces. Ce module répond aux obligations réglementaires et décrets au 01 janvier 2021.



FormaTec

**216 rue Maurice le Boucher
ZA de Tournezy
34070 MONTPELLIER
TEL : 04 67 66 31 19**

N° FORMATEUR : 11755884575 - Numéro de TVA intracommunautaire : FR54838295160

Destiné aux chefs d'agence et collaborateurs.

Méthode pédagogique : après un rappel des règles, nous aborderons des cas de figures concrets et évoquerons la jurisprudence.

Programme sur un jours (7 heures) :

1
2

1 Comprendre et maîtriser le code de déontologie des professionnels de l'immobilier (2 heures)

2 Non-discrimination à l'accès au logement (2 heures)

3 Le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans les métiers de l'immobilier

4 Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

5 Renforcer la vigilance sur les points suivants :

Les annonces

L'affichage

La médiation

Les mandats

Les bons de visite

Rappels sur les obligations de l'agence immobilière et la responsabilité des collaborateurs

5 Audit et point de contrôle de la caisse de garantie